

Avis d'attestation et de consentement en matière de confidentialité

Les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de la région de Hamilton-Niagara (SOPDI RHN) est un programme administré par l'organisme Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation (Contact Hamilton). Le SOPDI RHN est financé par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC). Les activités de Contact Hamilton, exercées dans le cadre de l'administration de son programme SOPDI RHN, sont régies par la Loi de 2008 de l'Ontario sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, ainsi que par les règlements d'application de cette loi.

Contact Hamilton protège la vie privée des personnes et la confidentialité des renseignements personnels que nous recueillons, utilisons et divulguons, et s'emploie à garantir les droits à la vie privée en instaurant et en respectant une politique sur les pratiques en matière de confidentialité et de protection des renseignements.

Vous nous avez fourni des renseignements personnels et d'autres personnes pourraient également nous avoir communiqué tels renseignements à votre sujet. Vos renseignements personnels sont conservés dans une base de données provinciale appelée Système d'information centralisé sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DSCIS).

JE COMPRENDS ET RECONNAIS CE QUI SUIT :

- Les agences SOPDI de la province de l'Ontario peuvent consulter les renseignements versés dans le système d'information centralisé.
- Le ministre du MESSC est autorisé à recueillir des renseignements personnels, directement ou indirectement, au sujet des personnes qui présentent une demande ou qui reçoivent des services et des soutiens pour les adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le MESSC à des fins précises, notamment pour la planification et la prévision des besoins en matière de services et de soutiens pour ces personnes, en vertu de l'article 35(1) de la Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Contact Hamilton ne partagera aucun renseignement personnel sans obtenir le consentement préalable, sauf si la loi stipule qu'ils peuvent le faire ou les oblige à le faire.
- Lorsqu'une situation exige le recours à une mesure urgente après les heures normales de service, le SOPDI RHN en est informé et peut, face au problème, partager des renseignements et organiser une rencontre avec les organismes communautaires. C'est ce qu'on appelle une « Intervention urgente en dehors des heures de travail ».
- Je peux retirer le présent consentement par écrit en tout temps, et ce retrait entrera en vigueur au même moment.

Je soussigné _____,

(nom de la personne qui donne le consentement) (lien de parenté avec le client)

en ce qui concerne _____,

(nom du client) (date de naissance JJ-MM-AAAA)

consens à ce que Contact Hamilton, les administrateurs du SOPDI RHN, recueille, utilise et partage les renseignements personnels du client conformément à sa politique sur les pratiques de protection des renseignements personnels et de la vie privée, et au présent avis d'attestation et de consentement en matière de confidentialité.

(signature de la personne qui donne
le consentement)

(date JJ-MM-AAAA)

Date du formulaire : 22 juin 2021 (REV 06 juillet 2021)